



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-34 – 07-15

SÉANCE DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 18 juillet 2024

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 19

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints** ;

Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean FABRE, Agnès CONSTANT, Élodie PAULS, Martine LAMOUREUX, Anne THEVENOT.

- Procurations : Jean FABRE à Monique GIBERT

Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT

Élodie PAULS à Fabienne GALVEZ

Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLIET

Anne THEVENOT à Sébastien SOULIER

- Secrétaire de séance : Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2024-34 – 07-15 / Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Los Cagarolaires :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de l'association Los Cagarolaires d'organiser un baptême républicain de l'animal totémique du village avec défilé, musique, et présence d'autres animaux totémiques ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association pour un montant de 1300,00 € permettant de financer ce projet ;

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir cette association qui promeut les traditions et la culture locale et fait revivre « Lo Cagarol » l'animal totémique de Saint-Pargoire ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association de 1300,00 € pour soutenir ce projet ;

Monsieur Sébastien SOULIER, Président de l'association ne prend pas part au vote.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Los Cagarolaires de 1300,00 € pour le projet de « baptême républicain de l'escargot » et,

DIT que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget 2024.



Maire
Jean-Luc DARMANIN

J. Darmanin